


Bureau syndical du
08 juillet 2021

DELIBERATION N° 2021-07-053
Demande de subvention pour l'accompagnement régional
Matrice des couts

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le huit juillet, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le deux juillet par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	12	12	
Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GUIDONI Pierre, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et NEGRONI Jérôme.			
Absents : GIFFON Jean-Baptiste, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/07/2021 et de la publication de l'acte le: 19/07/2021			
			 Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210708-2021-07-053-DE
 Date de télétransmission : 19/07/2021
 Date de réception préfecture : 19/07/2021

Monsieur le Président expose,

Depuis 2012, la majorité des intercommunalités de Corse ainsi que le SYVADEC ont développé une coopération sur la connaissance et la diffusion des coûts du service public de gestion des déchets en déployant la méthode nationale ComptaCoût qui est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à faciliter le remplissage de la Matrice des coûts.

La Matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets pour la collectivité. Outil d'aide à la décision, de suivi et d'évaluation, la Matrice des coûts permet également de communiquer des éléments économiques vers les élus ou vers les usagers

Cette démarche, soutenue par une mission d'accompagnement de l'ADEME, a permis de renforcer le pilotage et l'optimisation du service public mais aussi de répondre aux attentes des usagers. Le dispositif actuel de soutien opérationnel de l'ADEME arrive à son terme à la fin d'année 2021.

Aussi dans le cadre de ses missions d'accompagnement, le SYVADEC souhaite poursuivre le soutien et l'animation mutualisée du dispositif de connaissance des coûts entamé en 2021. Ce projet répond aux préconisations nationales de l'ADEME qui prévoit un soutien financier spécifique pour les syndicats de traitement.

L'objectif est de généraliser la matrice des coûts et d'accompagner les 19 intercommunalités de Corse avec :

- un soutien collectif au remplissage des matrices 2021, 2022 et 2023 ;
- des formations à l'analyse et à la valorisation des matrices ;
- la création des outils de synthèse ;
- et des groupes de travail dédiés.

Le montant de l'opération est estimé à 100 000 sur une durée de 3 ans.

Le plan de financement de cette opération est établi selon un taux de 70%, soit 70 000€ ou à défaut le taux maximum éligible, le solde restant à la charge du SYVADEC.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du SYVADEC

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et 5711-1,
Vu la délibération n°2020-12-099 du 16 décembre 2020 approuvant les orientations stratégiques 2021-2026

Vu la délibération n° 2020-12-098 du 16 décembre 2020, portant délégations du comité syndical au bureau syndical,

Considérant le plan d'actions 2021 relatif aux actions vers les adhérents

Ouïe l'exposé de M. le Président

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20210708-2021-07-053-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021
--

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le nouveau plan de financement proposé
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à déposer un dossier de demande subvention à hauteur de 70 % de cofinancement auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux possible de subvention pour le financement de cette opération, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec sur fonds propres
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et sera l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210708-2021-07-053-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021